

# LA LETTRE D'INFORMATION

## HEBDOMADAIRE

N° 293 DU LUNDI 14 MAI 2018

### FOCUS

A.GIRARDIN: " IL Y A EU UN MANQUE DE REACTIVITE " CONCERNANT LES SARGASSES.....2  
CCI IG GUADELOUPE : L'IMPACT ECONOMIQUE DES SARGASSES EST INDENIABLE.....8

## LA TENDANCE

### **L'économie bleue en outre-mer : un potentiel énorme mais encore trop souvent sous exploité.**

C'est sous ce titre que la revue « Le Marin » du 10 mai consacre son dossier de une à l'économie bleue en outre-mer, étude particulièrement intéressante et documentée. Déjà, en janvier de cette année, les potentiels de développement de l'économie bleue outre-mer avaient été analysés par les Instituts d'émission (IEDOM et IEOM) qui concluaient à la réalité de l'émergence de ce secteur économique tout en soulignant le « *paradoxe entre le potentiel et la vertigineuse dimension maritime des Outre-mer et son poids, relativement faible, dans leurs économies.* »

De façon globale analysent ainsi l'IEDOM et l'IEOM, le secteur représente 3,5% du tissu entrepreneurial, 2,5% de l'emploi marchand et 1,5% du financement bancaire. Autrement dit, cela représente 8 800 entreprises et 12 500 emplois, notamment de très petites entreprises. « *Il n'y a que la Polynésie française qui se distingue sensiblement de cette moyenne : 8% du tissu entrepreneurial, 10% de l'emploi marchand et presque 8% du financement bancaire* ».

Les instituts ont mesuré ensuite les poids respectifs des secteurs de l'économie bleue. Sans surprise, ce sont le transport maritime et l'activité portuaire qui se dégagent. « *Les économies ultramarines ont dans ce domaine un atout à jouer de par leur position géographique, au carrefour de routes maritimes internationales* ». Le Port de La Réunion est ainsi le 4<sup>ème</sup> port français en termes de trafic de conteneurs et, avec le Port de Nouméa, fait partie des dix premiers ports français tant en trafic conteneurs que marchandises.

Le second secteur important de l'économie bleue en Outre-mer est la pêche, « *un secteur traditionnel qui a un ancrage culturel fort dans les Outre-mer, et avec un positionnement à la fois sur la pêche industrielle et la pêche traditionnelle* ». Mais, selon l'IEDOM et l'IEOM, ce secteur fait actuellement face à plusieurs difficultés : l'âge des navires, le vieillissement des effectifs en raison des formations peu nombreuses, la pêche illégale et les problématiques environnementales, ou les nécessaires mesures de préservation des stocks halieutiques.

On observe aussi, dans le secteur de la croisière, une embellie dont les Outre-mer ont su profiter. Dans les Collectivités du Pacifique, ce secteur connaît une croissance régulière depuis le début des années 2010 et dans les DOM, après plusieurs années de désaffection, on est à nouveau depuis 2014 dans une croissance régulière d'autant que beaucoup d'investissements ont été réalisés notamment pour permettre l'accueil des bateaux et l'amélioration des offres de services, même si note l'institut, les « *dépenses par passagers dans nos territoires sont, comparativement à d'autres destinations, faibles.* »

Pour ce qui est de la Plaisance, il s'agit là d'un secteur qui se développe aussi mais sur lequel la concurrence régionale est très forte, en raison d'une fiscalité plus attrayante, de coûts personnels moindres et la présence de zones franches qui attirent davantage.

Bien évidemment, l'économie bleue en Outre-mer regorge d'autres secteurs au potentiel considérable et souvent peu ou pas encore exploré. L'IEDOM et l'IEOM ont ainsi pointé les énergies renouvelables maritimes (SWAC, énergie thermique des mers, énergie de la houle,...), le secteur des câbles sous-marins numériques ou encore, l'exploration et l'exploitation des minerais et terres rares gisants dans les fonds marins de quelques territoires d'Outre-mer. [Lire le rapport de l'IEDOM/IEOM](#)



## DU CÔTÉ DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

**Annick Girardin à propos des sargasses :  
" il y a eu un manque de réactivité "**

A l'occasion de la séance de questions au gouvernement, mercredi 9 mai à l'Assemblée Nationale, la nouvelle députée de Martinique, **Manuela KECLARD-MONDESIR** (groupe GDR), a interrogé les ministres sur l'invasion des algues sargasses en Guadeloupe, Martinique et Guyane. Si la députée a salué la mise en place d'un plan de ramassage des sargasses pour un montant de trois millions d'euros, elle a déploré des mesures insuffisantes.

Pour **Manuela KECLARD-MONDESIR**, « les collectivités sans moyens ne peuvent plus faire face », et il est indispensable de « mettre en œuvre une gestion de crise durable » concernant les sargasses.

Dans sa réponse, la ministre des Outre-mer **Annick GIRARDIN**, a remercié les acteurs mobilisés sur le terrain, avant de concéder un « manque de réactivité cette année » qui doit être compensé par la mise en place des plans d'urgence locaux sargasses. La ministre a également reconnu la nécessité d'aller « beaucoup plus loin, dans la durée ».

<https://la1ere.francetvinfo.fr/annick-girardin-propos-sargasses-il-ya-eu-manque-reactivite-cette-annee-587627.html>

## GOUVERNEMENT

**Emmanuel Macron attendu en Polynésie  
pour février ou mars 2019**

Le Président sortant, **Edouard FRITCH**, vainqueur des Territoriales 2018 avec sa liste Tapura Huiratira, a annoncé lundi 7 mai la venue, pour février ou mars 2019, du Président de la République en Polynésie.

Ce déplacement présidentiel se fera dans le cadre du sommet de l'OCTA, Association des Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) de l'Union Européenne, qui s'occupe du financement par l'Europe de l'ensemble des PTOM et dont la Polynésie française assure, depuis février dernier, la présidence.

Profitant de la venue du Président de la République, **Emmanuel MACRON**, les dirigeants des différents PTOM devraient également faire le voyage.

Pour rappel, à l'occasion de la présentation de sa proposition de cadre financier pluriannuel pour 2021 – 2027, la Commission européenne a notamment annoncé un instrument financier à hauteur de 500 millions d'euros pour les PTOM et ce, dès 2021.

<http://outremers360.com/politique/emmanuel-macron-attendu-en-polynesie-pour-fevrier-ou-mars-2019/>

## DU CÔTÉ DU SÉNAT

**Colloque sur la Biodiversité dans le  
Pacifique**

Le Président **Michel Magras** et la Délégation sénatoriale aux outre-mer organisent, en partenariat avec l'Agence Française pour la Diversité, le jeudi 31 mai 2018 au Sénat, un colloque sur le thème : "*Biodiversité du vaste Pacifique : quelle valorisation d'un endémisme exceptionnel ?*"

Inscription :

[http://www.senat.fr/evenement/colloque/outre\\_mer/biodiversite\\_du\\_pacifique.html](http://www.senat.fr/evenement/colloque/outre_mer/biodiversite_du_pacifique.html)

**La question statutaire de Wallis et Futuna  
évoquée par les élus lors de leur rencontre  
avec Emmanuel Macron**

Une délégation de Wallis et Futuna composée de **Jean-Francis TREFFEL**, préfet de l'archipel, **Gil BRIAL**, député wallisien, et du président de l'Assemblée Territoriale **David VERGE**, a rencontré, vendredi 4 mai, le Président de la République **Emmanuel MACRON** lors de sa visite en Nouvelle Calédonie.

La question de la réforme statutaire du territoire a occupé la majeure partie des 25 min qu'a duré l'entretien. Certains points précis ont été abordés tels que la possibilité de l'assemblée territoriale de saisir directement les différentes institutions, ou les modifications réglementaires susceptibles

d'être apportées avec cette modernisation de statut.

Selon **David VERGE**, ces points seront discutés en juin prochain lors de la session administrative afin de faire évoluer de façon ponctuelle ou définitive le statut de 1961. Il a notamment précisé que « *l'Etat nous a répondu qu'il était à l'écoute des Wallisiens et des Futuniens et que cela nous appartenait de rendre ce statut de 1961 plus wallisien et futunien pour que ça colle avec la réalité de notre territoire.* ».

Une rencontre entre le chef de l'Etat et les trois rois du territoire à l'Elysée a également été sollicitée et un accord de principe donné pour fin août afin de préparer une délégation protocolaire.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/wallisfutuna/question-statutaire-wallis-futuna-evoquee-elus-lors-leur-rencontre-emmanuel-macron-587455.html>

## Institutions - La réforme constitutionnelle est lancée

L'objectif de la réforme constitutionnelle présentée, mercredi 9 mai, en conseil des ministres, « *n'est pas de transformer les équilibres issus de la Ve République [...], il s'agit de revenir à l'esprit originel de la Constitution de 1958, d'avoir une forme d'efficacité réciproque entre le Parlement et le gouvernement* », a déclaré le Premier ministre **Edouard PHILIPPE**.

Le texte présenté correspond au premier volet de la réforme, dont le chef du gouvernement avait déjà présenté les grandes lignes le 4 avril dernier. L'autre volet de la réforme, qui comprendra les mesures emblématiques de réduction du nombre de parlementaires, de limitation des mandats dans le temps et de dose de proportionnelle aux législatives, sera présenté « *en conseil des ministres dans deux semaines* ».

Ce premier axe porte donc sur le travail du Parlement afin « *d'améliorer les conditions dans lesquelles la loi est discutée au Parlement et renforcer le contrôle et l'évaluation des politiques publiques* ».

Parmi les dispositions annoncées : le resserrement des délais d'examen des lois de finances et de financement de la sécurité sociale ; l'institution d'un « *droit à la différenciation* » entre collectivités ; l'approbation du statut particulier de la Corse par un article 72-5 ; la mise en place

d'une « *procédure plus simple* » permettant aux départements et les régions d'outre-mer de bénéficier d'un propre régime de différenciation des normes.

<https://www.caissedesdepotsdesterritoires.fr/cs/ContentServer?pagename=Territoires/Articles/Articles&cid=1250281058592>

Dans un autre article, la constitutionnaliste **Véronique BERTILE** s'est félicitée de voir « *la dérogation normative limitée aux Outre-mer [...] s'étendre à toutes les collectivités de la République. Ce qui était possible pour les Outre-mer depuis 15 ans est en train de s'étendre à toutes les collectivités de la République. Les Outre-mer ont été un modèle pour la République, c'est ce que le projet de réforme constitutionnelle implique* ».

Néanmoins, la Constitutionnaliste est plus réservée concernant La Réunion qu'elle considère à « *contre-courant* » en effet « *le projet de loi ne change rien pour [son] statut* ».

<http://outremers360.com/politique/reforme-constitutionnelle-les-outre-mer-ont-ete-un-modele-pour-la-republique-explique-veronique-bertile/>

## COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Saint-Pierre-et-Miquelon : prendre exemple sur les canadiens pour l'accueil des croisiéristes

Développer le tourisme dans l'archipel, en partenariat avec leurs voisins québécois, et faire de l'archipel, la dixième destination du St-Laurent, c'est l'ambition des autorités et des acteurs de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Une délégation du territoire vient donc de passer plusieurs jours à Québec et à Saguenay afin d'y trouver des inspirations. Composée du préfet **Thierry DEVIMEUX**, du premier adjoint au maire **Patrick LEBAILLY**, du président du conseil territorial **Stéphane LENORMAND**, et d'**Alain BEAUCHENE** président de la CACIMA, la délégation a rencontré de nombreux acteurs locaux et découvert un mode de fonctionnement qui pourrait inspirer les pratiques locales de l'archipel.

Ce déplacement a permis aux autorités et acteurs du monde économique du territoire de confirmer le fort potentiel de Saint-Pierre et Miquelon dans le secteur des croisières.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/saintpierremiquelon/accueil-croisieristes-prendre-exemple-nos-voisins-canadiens-587333.html>

## **Polynésie française : Deux terrains militaires rétrocédés à Faa'a et Mahina**

Tout juste sorti de sa période de réserve, le haut-commissaire, **René BIDAL**, a annoncé, lundi 7 mai, la rétrocession de deux terrains militaires aux communes de Faa'a et Mahina : les cités « *Bopp Dupont* » et une partie de l'ensemble « *Base Serge Julien Allain* » sur la commune d'Oscar Temaru, et la « *Résidence Mahina* » et « *l'ex-centre technique du CEA* » sur celle de Damas Teuira.

Après les six premiers terrains militaires rétrocédés par l'Etat aux communes polynésiennes en janvier 2017, les décrets de cession de deux autres terrains à Faa'a et Mahina avaient été publiés vendredi dernier au journal officiel. Des rétrocessions qui interviennent dans le cadre du fameux « *contrat de redynamisation des sites de la défense* », le « *CRSD* », qui prévoit la cession à l'euro symbolique des terrains utilisés par l'armée lors de la période du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP) aux différentes communes polynésiennes. Rappelons qu'une enveloppe de 181 millions de Fcfp a déjà été allouée aux études de faisabilité des projets des communes sur ces anciens sites de la défense en Polynésie.

<https://www.radio1.pf/deux-terrains-militaires-retrocedes-a-faaa-et-mahina/>

## **La Réunion : 15 millions d'euros pour le développement**

Lundi 7 mai, la Commission permanente du Conseil régional de La Réunion s'est réunie et a voté quatorze rapports. Au total, ce sont 15 millions d'euros qui ont été attribués « *pour le développement du territoire* ». Parmi les enveloppes qui ont été adoptées : la commune de Cilaos, et son cirque, a bénéficié d'une attention particulière compte tenu des dégâts causés par le passage des différentes tempêtes. Le Conseil

régional a notamment décidé de prendre en charge les 143 000 euros de travaux réalisés par la commune sur la RN5 Route de Cilaos ; une aide exceptionnelle de 2 millions d'euros au secteur économique a également été votée. L'intégralité du communiqué est disponible dans l'article ci-dessous :

[https://www.zinfos974.com/Commission-permanente-du-Conseil-regional-15-millions-d-euros-votes\\_a127490.html](https://www.zinfos974.com/Commission-permanente-du-Conseil-regional-15-millions-d-euros-votes_a127490.html)

## **La Réunion : Le sous-préfet Gilles TRAIMOND quitte le territoire**

**Gilles TRAIMOND**, sous-préfet chargé de mission cohésion sociale et jeunesse auprès du préfet de La Réunion depuis le 27 juillet 2016, a été nommé sous-préfet d'Avranches dans le département de la Manche. Il devrait faire son arrivée en Normandie fin mai.

[https://www.zinfos974.com/Le-sous-prefet-Gilles-Traimond-quitte-La-Reunion\\_a127551.html](https://www.zinfos974.com/Le-sous-prefet-Gilles-Traimond-quitte-La-Reunion_a127551.html)

## **Guadeloupe : Philippe GUSTIN nommé préfet de région**

Coup de théâtre à la Préfecture de Guadeloupe, après une prise de fonction il y a tout juste 9 mois, le Préfet de Guadeloupe, **Eric MAIRE** quitte le département. Nommé en août dernier, il avait pris ses fonctions à la préfecture de la Guadeloupe dans un contexte cyclonique très marqué et avait dû gérer la situation de crise consécutive aux passages des cyclones Irma et Maria.

Lors d'un interview, **Ary CHALUS**, le Président de Région, a salué le travail partenarial mené, avec le préfet, sur des sujets aussi stratégiques et critiques que la gestion de la crise cyclonique de septembre 2017, l'incendie du CHU, la gestion concertée du problème de l'eau, des sargasses, du chlordécone, mais aussi des sujets continus tel que le développement économique avec l'aide au tissu économique ou à la formation.

C'est **Philippe GUSTIN**, jusque-là délégué interministériel à la reconstruction de Saint-Martin et Saint-Barthélemy qui a été nommé pour le remplacer. Les deux hommes étaient donc habitués à travailler ensemble depuis leur arrivée aux responsabilités, l'un traitant les dossiers généraux des différents territoires, l'autre exerçant

sa mission de redressement des collectivités du nord. Avec sa prise de fonction à la Préfecture de Guadeloupe, **Philippe GUSTIN** conservera ses fonctions de délégué interministériel pour la reconstruction des îles de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/guadeloupe/prefet-guadeloupe-remplace-apres-9-mois-exercice-587395.html>

## **Mayotte : Suspension de l'octroi de visas français à tous les Comoriens**

Mercredi 9 mai, la France a suspendu la délivrance de visas aux ressortissants comoriens, en raison du refus de Moroni de laisser rentrer sur son territoire les citoyens comoriens refoulés de Mayotte. La décision de Paris, qui concerne les visas à destination de la France métropolitaine ainsi que ses départements d'outre-mer, intervient après que Paris ait publiquement condamné la décision prise le 21 mars dernier par Moroni d'interdire les reconduites des Comoriens entrés illégalement à Mayotte, île française de l'océan indien.

« Face au blocage que nous avons pu constater sur la réadmission et face à la poursuite des arrivées de migrants irréguliers à Mayotte, nous avons décidé de suspendre la délivrance des visas pour les Comoriens vers la France depuis le 4 mai dernier, jusqu'à nouvel ordre », a précisé le chef de la diplomatie française, **Jean-Yves Le DRIAN**, devant l'Assemblée nationale. Le chef de la diplomatie comorienne **Mohamed Elamine SOUEF** a dénoncé en retour un « ultimatum lié à la question des mineurs isolés dont la France voudrait se débarrasser en les expulsant vers les Comores ».

<http://outremers360.com/politique/en-desaccord-avec-moroni-paris-a-suspendu-ses-visas-aux-comoriens/>

## VIE DE LA FEDOM

### Save the date : les prochains évènements de la FEDOM

#### Réservés aux adhérents de la FEDOM :

- Commission BTP : le 23 mai à 15h30 (sous réserve)
- Commission mer : le 23 mai à 17h
- Commission tourisme : le 24 mai à 8h15
- Commission économique : le 24 mai à 9h45
- Assemblée Générale de la FEDOM : le vendredi 25 mai 2018 (8h30-14h)

#### Ouvert à tous :

- Aménagement numérique des territoires d'Outre-mer. Table-ronde en partenariat avec ORANGE : le jeudi 24 mai 2018, lieu : Orange Gardens, 44 avenue de la République, 92320 Châtillon. Inscription en cliquant ici (places limitées), <https://goo.gl/forms/RJIOMakc53uuUKAq2>

## VIE DES ADHÉRENTS

### CCI IG Guadeloupe : L'impact économique des sargasses est indéniable

La Chambre de commerce (CCI-IG) a pris l'initiative de recenser les entreprises dont l'activité est touchée par les invasions de sargasses. La CCI avait déjà conduit, fin 2015, une analyse de ce type, qui concluait à près de 5 millions d'euros de dommages, pour 150 entreprises affectées. Au rang des dommages subis : la détérioration des machines, des systèmes de climatisation, des composants électroniques des ordinateurs et l'usure précoce des outils de travail. L'éventail des secteurs touchés avait déjà été très large, des établissements avaient dû procéder à des fermetures temporaires et des licenciements, les marins pêcheurs avaient perdu en moyenne 22 jours de sorties en mer et nombre de moteurs avaient été détériorés, et la fréquentation des structures d'hébergements touristiques durablement freinée par les nuisances olfactives.

A l'époque déjà, la CCI avait indiqué que « *cette expérience dommageable devrait être une opportunité pour les entrepreneurs de s'initier au management des risques* » tout en rappelant aujourd'hui aux entreprises les mesures et soutiens qui, sans être spécifiques au problème des sargasses, peuvent être mobilisés. La Chambre consulaire indique d'ailleurs l'existence d'une brochure, parue en 2016, compilant l'ensemble de ces mesures et incitant les entrepreneurs à « *mobiliser tous les soutiens publics aux entreprises* » et à « *saisir les dispositifs d'État d'accompagnement des entreprises en difficultés* ».

<http://www.guadeloupe.franceantilles.fr/actualite/economie/l-impact-economique-des-sargasses-est-indeniable-484028.php>

### Taxes : le MEDEF Nouvelle-Calédonie veut la mise en place de la TGC

Il y a quelques jours, le Medef Nouvelle-Calédonie et l'Intersyndicale se sont présentés côte à côte devant les élus du Congrès pour soutenir la mise en place de la TGC (une TVA calédonienne) cette année. Pour **Daniel OCHIDA**, aucun doute, les entreprises sont prêtes et la réforme, c'est maintenant ou jamais.

Pour mémoire, cette réforme a pour objectif de simplifier le système actuel de taxation à l'importation, jugé trop complexe et inflationniste. La Taxe Générale sur la Consommation (TGC) doit en outre, et à terme, introduire de la transparence puisque la taxe devrait apparaître sur la facture finale. Si elle doit faciliter les exportations (hors-taxé), la TGC devrait également permettre aux entreprises de travailler hors-taxes entre elles, étant donné que la taxe est payée en fin de chaîne, lors de l'achat par le consommateur. Se substituant aux nombreuses taxes à l'importation existant encore à l'heure d'aujourd'hui, la TGC devrait rapporter la même somme aux services fiscaux, soit environ 53 milliards de francs pacifiques par an.

L'interview de **Daniel OCHIDA**, président du MEDEF NC est disponible ci-dessous :

<https://www.lnc.nc/article/nouvelle-caledonie/il-est-hors-de-question-de-remettre-la-mise-en-place-de-la-tgc-a-plus-tard>

## BRÈVES

**La concurrence s'étoffe avec l'arrivée d'une nouvelle compagnie maritime en Martinique**

Situés aux abords de plusieurs zones commerciales de l'île, des panneaux affichent l'arrivée d'un petit nouveau dans la desserte maritime entre la Martinique, la Guadeloupe et la Dominique. « Val'Ferry » est le nom de cette compagnie, qui en fin de compte n'est pas nouvelle. Elle opère depuis plusieurs années déjà en Guadeloupe, en assurant la desserte vers les Saintes au départ de Trois-Rivières et vers Marie-Galante au départ de Pointe-à-Pitre. L'entreprise qui compte quelques dizaines de salariés est dirigée par l'armateur **Claude VALA**. Avec son slogan « *la liberté dans toute la Caraïbe* », la compagnie se veut ambitieuse et dispose d'un bateau de 500 places assises pouvant transporter une vingtaine de voiture. Val'Ferry devrait assurer des rotations de et vers la Martinique (Fort-de-France) et la Dominique (Portsmouth) à partir de fin juin. Par la suite, elle envisage des liaisons directes entre la Martinique et Marie-Galante.

<https://la1ere.francetvinfo.fr/martinique/concurrence-s-etoffe-arrivee-nouvelle-compagnie-maritime-585479.html>

**Défiscalisation nationale : le laboratoire de cosmétologie du Pacifique Sud et la société Dream Yacht Tahiti obtiennent l'agrément**

Dans un communiqué diffusé mercredi 9 mai, le haut-commissaire **René BIDAL** a annoncé qu'après avoir donné un avis favorable à deux demandes de défiscalisation nationale, l'Etat a attribué deux défiscalisations au Laboratoire de cosmétologie du Pacifique Sud et à la société Dream Yacht Tahiti. Le premier projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment sur son site de Papara. L'entreprise, spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de produits issus de substances végétales et minérales locales, souhaite augmenter la capacité de stockage et la surface de production de son usine. Le laboratoire de cosmétologie du Pacifique

prévoit un programme d'investissement de près de 207 millions Fcfp avec une aide au titre de la défiscalisation nationale de 70 millions Fcfp. Le second projet, présenté par l'entreprise de charter nautique Dream Yacht Tahiti concerne l'acquisition de sept navires de plaisance afin de renouveler et d'étendre sa flotte. Le coût total de l'opération s'élèverait à 555 millions de francs et l'aide fiscale octroyée à 212 millions de francs.

<https://www.radio1.pf/282-millions-de-defisc-pour-le-laboratoire-de-cosmetologie-et-dream-yacht-tahiti/>

**Fibre Optique : Le câble est en train de se déployer à Saint-Pierre-et-Miquelon**

Les travaux de la pose du câble numérique ont débuté, mardi 8 mai à Miquelon, avec l'installation du premier tronçon entre Miquelon et Fortune. Cette opération a été possible grâce à la barge de la société ASN, Alcatel Submarine Network. Près de 2h ont été nécessaires pour dérouler les 5km de fibre vers Fortune. Plus tard la semaine dernière, les opérations se sont poursuivies par la pose du câble sur le second tronçon, la liaison vers Saint-Pierre. Le navire câblé d'Alcatel, l'île de Sein, est attendu aux alentours du 20 mai pour établir les connexions.

[https://www.megazap.fr/Fibre-Optique-Le-cable-est-en-train-de-se-deployer-a-Saint-Pierre-et-Miquelon\\_a3645.html](https://www.megazap.fr/Fibre-Optique-Le-cable-est-en-train-de-se-deployer-a-Saint-Pierre-et-Miquelon_a3645.html)

## RAPPORTS, ÉTUDES ET ENQUÊTES

**Référendum en Nouvelle-Calédonie : sondage sur les intentions de vote**

L'Institut Quidnovi, franchise de KANTAR TNS, vient de réaliser un sondage en vue du référendum d'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie qui aura lieu le 4 novembre 2018. Les premiers résultats estiment 65 à 74 % des intentions de votes contre l'indépendance, avec une participation évaluée à plus de 80% des électeurs potentiellement concernés.

L'étude a été menée auprès de 903 personnes, représentatives de la population calédonienne, âgées de 18 ans et plus. L'échantillon a été stratifié par zone en respectant des quotas afin

d'assurer une fine représentativité et en procédant à des contrôles pour vérifier sa proximité avec la LESC (liste électorale spéciale pour la consultation).

Quelques éléments clés de cette étude :

- 58% des électeurs constituent un socle ferme contre l'indépendance
- a contrario, 15% constituent un socle ferme pour l'indépendance
- 15% des électeurs sont encore indécis
- 12% ne souhaitent pas exprimer leur opinion

L'indécision est plus forte dans les Iles Loyauté et sur la côte Est, deux zones votant traditionnellement en faveur des partis indépendantistes. Ces résultats ne signifient pas que ces électeurs ne sont plus indépendantistes. Ils peuvent ne pas adhérer au projet qui est actuellement présenté par leurs leaders ou tout simplement ne pas être prêts à franchir le pas. Cette indécision est également très marquée auprès des femmes habitant ces mêmes zones. Ces chiffres sont évidemment susceptibles de varier avec la campagne référendaire. Un sondage sur le sujet sera probablement réitéré dans le courant de l'année.

Retrouver les résultats de l'étude en cliquant ici : [https://fedom.org/wp-content/uploads/2018/05/QN\\_Rapport-opinion-r%C3%A9rendum\\_Avril-2018.pdf](https://fedom.org/wp-content/uploads/2018/05/QN_Rapport-opinion-r%C3%A9rendum_Avril-2018.pdf)

## Tarifs bancaires en Outre-mer : la Banque de France note une « légère » baisse

Par rapport au précédent observatoire (octobre 2017), « on observe une légère diminution des tarifs moyens », note ainsi l'IEDOM, dans son dernier observatoire des tarifs bancaires.

En effet, à quelques exceptions près, tous les prix moyens pondérés des produits et services sont soit en baisse, soit stables. L'évolution la plus notable concerne les frais de tenue de compte. Ces derniers ont reculé de 4,5% entre octobre 2017 et avril 2018.

Si l'essentiel des lignes tarifaires de l'extrait standard sont en baisse, la cotisation moyenne d'une carte de paiement internationale à débit immédiat augmente quelque peu mais reste moins chère qu'en métropole.

A l'image de la carte à débit immédiat déjà citée, les tarifs pondérés de l'extrait standard sont, contrairement à une idée reçue, ou moins élevés

en Outre-mer qu'en métropole ou tendent à s'en rapprocher.

Toutefois, on constate des disparités selon les territoires. Ainsi, sur les 6 zones prises en compte dans l'observatoire de l'IEDOM les Guadeloupéens et Martiniquais sont les moins bien lotis. Par exemple, une carte à débit différé coûte 45,33 euros à la Martinique, contre 43,54 euros à la Réunion. Côté assurance des moyens de paiement, les Guadeloupéens doivent s'acquitter de 25,82 euros par an, contre 23,61 euros pour les Mahorais.

Pour en savoir plus : [Observatoire des tarifs bancaires - Publications - IEOM](#)

## Cegom : Mauvaise note pour la politique Outre-mer du président Emmanuel Macron

Un an après leur élection, **Nicolas SARKOZY** et **François HOLLANDE** avaient récolté respectivement 7 et 30% de notes supérieures ou égales à 10/20. Cette année, la 9<sup>ème</sup> consultation des Français d'Outre-mer lancée par le Collectif des états généraux de l'Outre-mer donne au président **Emmanuel MACRON** 18,5% de notes supérieures ou égales à 10/20. Hollande avait débuté son mandat avec la note de 6,1/20 et l'achevait avec 5,4/20 ; **Emmanuel MACRON** le débute avec 5,1/20. Certes, l'échantillon qui a répondu à l'enquête du Cegom dépasse à peine les 300 individus, mais « comparé aux échantillons classiques d'un millier de personnes pour l'ensemble de la Nation, nous ne sommes pas mal », assure **Pierre PASTEL**, sociologue et président du Cegom. L'intention du collectif, qui effectue chaque année la même enquête, est de prendre le pouls des Ultramarins par rapport à ce qu'ils vivent et subissent. « C'est un miroir de l'état d'esprit des Français des Outremer », résume **David AUERBACH-CHIFFRIN**, porte-parole du Cegom. Ainsi, **Emmanuel MACRON** n'a pas vraiment connu d'état de grâce. « Sa note, très basse, poursuit le porte-parole, indique une souffrance, une insatisfaction et un sentiment de discrimination.

<http://www.martinique.franceantilles.fr/actualite/politique/mauvaise-note-pour-la-politique-outre-mer-du-president-macron-468815.php>



## JOURNAL OFFICIEL

### JO 08.05.2018

Décision n° 2018-245 du 11 avril 2018 portant prorogation de la décision n° 2007-670 du 24 juillet 2007 autorisant la SARL Tropic FM à exploiter par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence un service de radio de catégorie B dénommé Tropiques FM

### JO du 10.05.2018

Décret du 9 mai 2018 portant cessation de fonctions du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe, en outre représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - M. MAIRE (Eric)

Décret du 9 mai 2018 portant nomination du préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'Etat dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin - M. GUSTIN (Philippe)

### JO du 11.05.2018

Arrêté du 2 mai 2018 fixant le contingent annuel d'heures indemnisables prévu par l'article R. 5122-6 du code du travail et applicable aux îles de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy pour l'année 2018

Décret du 9 mai 2018 portant titularisation d'un préfet et radiation du corps des administrateurs civils - M. TREFFEL Jean-François (Wallis-et-Futuna)

Arrêté du 26 avril 2018 portant renouvellement de mandats du président et de présidents de formation de jugement du tribunal du contentieux de l'incapacité de Saint-Denis de la Réunion M. LABORIE (Dominique), Mmes CLAUSSE-SAVIGNY (Séverine) et SALMON (Onenn) et de M. SSI-YAN-KAÏ (Raymond) sont renouvelés à compter du 5 août 2018.

Arrêté du 7 mai 2018 portant nomination des membres de la Commission nationale d'évaluation des politiques de l'Etat outre-mer

CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL

Décision n° 2018-94 du 8 mars 2018 mettant en demeure l'association Diaspora (Guyane)

Décision n° 2018-117 du 21 mars 2018 mettant en demeure l'association Radio Kréol FM (La Réunion)

Décision n° 2018-118 du 21 mars 2018 mettant en demeure l'association Radio Sky Réunion pour le développement de la culture tamoule

### JO du 12.05.2018

Décret n° 2018-348 du 11 mai 2018 relatif à l'instauration d'une période complémentaire de révision de la liste électorale spéciale à l'élection du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie

### JO du 13.05.2018

Décret n° 2018-348 du 11 mai 2018 relatif à l'instauration d'une période complémentaire de révision de la liste électorale spéciale à l'élection du congrès et des assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie